

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700 Fax : 011 5517844

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DIXIEME SESSION ORDINAIRE
31 JANVIER – 02 FEVRIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

Assembly/AU/8(X)

**RAPPORT DU CONSEIL EXECUTIF SUR L'AUDIT DE L'UNION ET
SUR LE TRAVAIL DU COMITE MINISTERIEL SUR LE
GOUVERNEMENT DE L'UNION**

RAPPORT DU CONSEIL EXECUTIF SUR L'AUDIT DE L'UNION ET SUR LE TRAVAIL DU COMITE MINISTERIEL SUR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION

La neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Accra (Ghana) en juillet 2007 a adopté la Déclaration d'Accra à l'issue du Grand Débat sur le gouvernement de l'Union. Lors de cette session, les Chefs d'Etat et de gouvernement sont convenus entre autres, d'accélérer l'intégration économique et politique du continent, y compris la formation du gouvernement de l'Union pour l'Afrique en vue de forger une vision claire de l'avenir de l'Union africaine. En conséquence, ils ont décidé d'identifier et de négocier collectivement les divergences de perceptions et de vues concernant le concept de gouvernement de l'Union.

2. A cette fin, ils ont décidé qu'un audit du Conseil exécutif, de la Commission et des autres organes de l'Union africaine soit entrepris et a ont également de mettre en place un Comité ministériel chargé d'examiner, entre autres, le contenu du concept de gouvernement de l'Union, ses relations avec les gouvernements nationaux et l'élaboration de la feuille de route ainsi que le calendrier pour la création du gouvernement de l'Union.

3. Les résultats de l'audit et du travail du Comité ministériel devaient être soumis au Conseil exécutif afin de lui permettre de faire des recommandations appropriées à la session ordinaire de la Conférence.

4. La 12^e session ordinaire du Conseil exécutif a examiné les deux rapports.

5. Le rapport du Panel indépendant de haut niveau sur l'Audit de l'Union africaine a été présenté par le Professeur Adebayo Adedji, président du Panel. Celui-ci a lancé un vibrant appel pour que des efforts concrets et résolus soient déployés en vue de faire avancer le projet de gouvernement de l'Union, qui a été préconisé il y a environ cinquante (50) ans.

6. Le Président du Panel a informé le Conseil que le rapport contient cent cinquante-neuf (159) recommandations destinées à donner une impulsion au processus d'intégration. Certaines des recommandations ne prêtent à controverse et pourraient être mises en œuvre immédiatement. D'autres pourraient l'être ultérieurement.

7. Le rapport définit huit (8) critères qui sont indispensables à la réalisation du projet de Gouvernement de l'Union africaine, à savoir :

- i) La restructuration des institutions de l'Union ;
- ii) La popularisation et l'appropriation des valeurs fondamentales de l'Afrique ;

- iii) La mobilisation et l'engagement des peuples d'Afrique en faveur du projet de Gouvernement de l'Union ;
- iv) La libre circulation des personnes en Afrique ;
- v) La rationalisation des CER ;
- vi) L'accélération des progrès en vue d'un marché commun africain et de la communauté économique africaine ;
- vii) La mise en place d'institutions financières et monétaires continentales ;
- viii) L'encouragement des chefs d'entreprises africains à entreprendre des projets d'investissement régionaux et continentaux en vue de la promotion de l'unité et de l'intégration.

8. Le Président du Panel a exhorté le Conseil à faire des recommandations appropriées à la Conférence en ayant à l'esprit la nécessité d'accélérer le rythme de la réalisation d'un Gouvernement continental de l'Union.

9. Le Conseiller juridique a présenté au nom de la Commission la réaction de la Commission aux recommandations contenues dans le rapport du Panel. Tout en félicitant le Panel pour son audit exhaustif, la Commission ne pouvait pas partager certaines des conclusions auxquelles le Panel est parvenu et a présenté en conséquence d'autres recommandations.

10. Le rapport du Panel et la réaction de la Commission ont constitué la base du débat qui a suivi.

11. Le Panel a été félicité pour avoir produit un rapport riche d'enseignements et édifiant. Toutefois, certaines délégations se sont plaintes du fait qu'elles ont reçu le rapport en retard et qu'elles n'ont pas eu assez de temps pour l'examiner et assimiler son contenu. Elles ont exprimé l'espoir qu'à l'avenir les futurs documents d'une telle importance seront communiqués à tous les Etats membres en temps opportun.

12. Dans leurs interventions, certaines délégations ont suggéré que le Conseil pourrait sélectionner certains éléments du rapport qui ont fait l'objet d'un consensus et les soumettre à la Conférence. Par contre, d'autres ont préféré un examen global de toutes les recommandations plutôt qu'une sélection parcellaire de certaines recommandations pour adoption.

13. Le débat a également fait ressortir certaines divergences d'opinions concernant la conduite des élections des fonctionnaires de la Commission. Certains membres ont proposé le report de l'élection des Commissaires et d'autres étaient d'un avis contraire.

14. S'agissant de la recommandation du Comité ministériel à l'effet que le Président soit habilité à nommer les Commissaires en charge des différents portefeuilles, certaines délégations ont appuyé cette idée en reconnaissant que cela allait renforcer le fonctionnement efficace de la Commission. D'autres ont estimé que cela reviendrait à donner trop de pouvoirs au Président.

15. Certaines délégations ont soutenu la proposition du Comité de mettre sur pied un groupe de travail ministériel, chargé d'examiner les questions relatives aux institutions financières, à la libre circulation des personnes, au consortium d'entrepreneurs transnationaux ainsi qu'aux facteurs d'accélération du mécanisme d'intégration.

16. La question d'un modèle approprié d'intégration que l'Afrique devrait adopter, a été également débattue. Il a été noté que l'Afrique pourrait tirer des enseignements des modèles d'intégration des sociétés, tels que ceux de l'Europe, des Etats-Unis, du Brésil et de l'Inde. Toutefois, a-t-on souligné, il convient de ne pas perdre de vue le fait que ces modèles ont été développés autour d'impératifs économiques, idéologiques et politiques de ces sociétés, impératifs qui pourraient être différents des spécificités africaines. Il convient par conséquent, dans la mesure du possible, que l'Afrique développe son propre modèle d'intégration.

17. Une unanimité quasi-totale s'est dégagée sur la nécessité de convoquer une session extraordinaire du Conseil, probablement dans un délai de trois mois, qui serait entièrement consacrée à l'examen du rapport.

18. De manière générale, l'examen du rapport du Comité a été axé sur la nécessité de mettre en œuvre certaines recommandations sans plus attendre ; l'identification des recommandations ayant une incidence financière et institutionnelle qui méritent d'être examinées à une date ultérieure ; et les recommandations se rapportant à l'élection du Président, du Vice-président et des Commissaires sur lesquelles la Conférence pourrait statuer et arrêter une décision.

19. Tout au long du débat, il a été clairement indiqué que l'Afrique ne peut pas continuer à traîner les pieds face à la nécessité d'une plus grande intégration. Les peuples du continent ont besoin d'être orientés sur cette question et doivent être pleinement associés au processus d'intégration.

20. Le Conseil a également débattu du rapport du Comité ministériel sur le Gouvernement de l'Union. Ce rapport a formulé des recommandations spécifiques à l'attention du Conseil.

21. Au cours des débats, certaines délégations ont indiqué que le rapport du Comité ainsi que ses recommandations, doivent être perçus comme « un travail en cours » et qu'il fournissait une base solide de réflexion sur le concept de Gouvernement de l'Union.

22. Les recommandations concernant participation des populations africaines au gouvernement de l'Union, à la popularisation du gouvernement de l'Union, au rôle des organes de l'Union et aux valeurs partagées semblent avoir fait l'objet d'un consensus.

23. Cependant, les questions ayant trait aux institutions et aux structures du gouvernement de l'Union, aux domaines de compétence, au rôle des CER et à l'impact du gouvernement de l'Union sur la souveraineté des Etats membres, à la feuille de route et au délai de création de l'Union, sont toutes là des questions sur lesquelles les Etats membres voudraient réfléchir davantage.

24. Le Conseil a été invité à ne pas ouvrir de nouveau le débat sur les avantages et les inconvénients du gouvernement de l'Union car cette question était au centre du Grand Débat à Accra, ce qui a conduit à la mise sur pied du Panel et du Comité ministériel sur le gouvernement de l'Union.

25. Au cours du débat sur le présent rapport, certaines délégations ont également proposé la mise en place d'un mécanisme, soit sous la forme d'un comité ministériel soit sous la forme d'un groupe d'experts en vue d'étudier tous les aspects techniques, juridiques et les questions connexes et de soumettre des recommandations spécifiques susceptibles de faciliter la prise d'une décision ultérieurement sur la voie à suivre en vue de la création du gouvernement de l'Union pour l'Afrique.

26. Dans l'ensemble, les discussions intensives et exhaustives sur les rapports du Panel et du Comité ministériel se sont déroulées dans une atmosphère de franchise et de détermination et ont porté sur tous les aspects des termes de référence déterminés par la Conférence à Accra.

27. Les membres du Conseil ayant présenté différentes perspectives et approches sur la voie à suivre, il s'est dégagé un consensus général selon lequel il est nécessaire de réfléchir davantage sur cette question.

28. Puisque le Conseil aurait préféré soumettre des recommandations spécifiques à la Conférence, il n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un certain nombre d'approches des questions clés.

29. Le Conseil a exprimé l'espoir que la présente session de la Conférence, en examinant les deux rapports, donnera d'autres directives qui aideront le Conseil, au cours de ses travaux pendant la session extraordinaire si la convocation de celle-ci est approuvée.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2008

Report of the executive council on the audit of the union and the ministerial committee on the union government

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/430>

Downloaded from African Union Common Repository